

# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ Informations et questions diverses

# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ **Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)**
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ Informations et questions diverses

# Enjeux et Objectifs du SDDL



Outil de planification permettant de définir la ligne politique de la Fédération en matière de développement halieutique

## ⇒ Un enjeu final

Maintenir les effectifs actuels, recruter et attirer de nouveaux pêcheurs vers notre loisir et le département

## ⇒ 4 grands objectifs

Promouvoir, développer et pérenniser le loisir associatif sur le Département

Placer la pêche de loisir comme un **acteur économique** vecteur de dynamisme et de tourisme

Faire de la pêche associative un **partenaire incontournable** de l'aménagement du territoire

Devenir **force de propositions** vis-à-vis des partenaires techniques et financiers

# Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)



**Jérémy CHEVALIER**

*Chargé de mission*



**Réunion de démarrage de la mission : 12 septembre 2023**

# Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)



Phase	Description	Sept 23	Oct 23	Nov 23	Déc 23	Jan 24	Fév 24	Mar 24	Avr 24	Mai 24	Jui 24	Juil 24	Août 24	Sept 24
<b>Phase 1 : Diagnostic du Loisir Pêche à l'échelle du département de la Meuse</b>	Préparation de la méthodologie	X												
	Diagnostic de terrain - Rencontre avec les 44 AAPPMA	X	X	X										
	Analyse bibliographique			X	X									
	Bilan des actions de la Fédération				X	X								
	Enquête Pêcheurs					X	X	X						
	Rédaction et présentation du diagnostic - Cartographie				X	X	X	X						
	Réunions	X						X						



# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ **Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)**
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ Informations et questions diverses

# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ **Cartes de pêche et tarifs 2024**
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ Informations et questions diverses

# Évolution des ventes de cartes

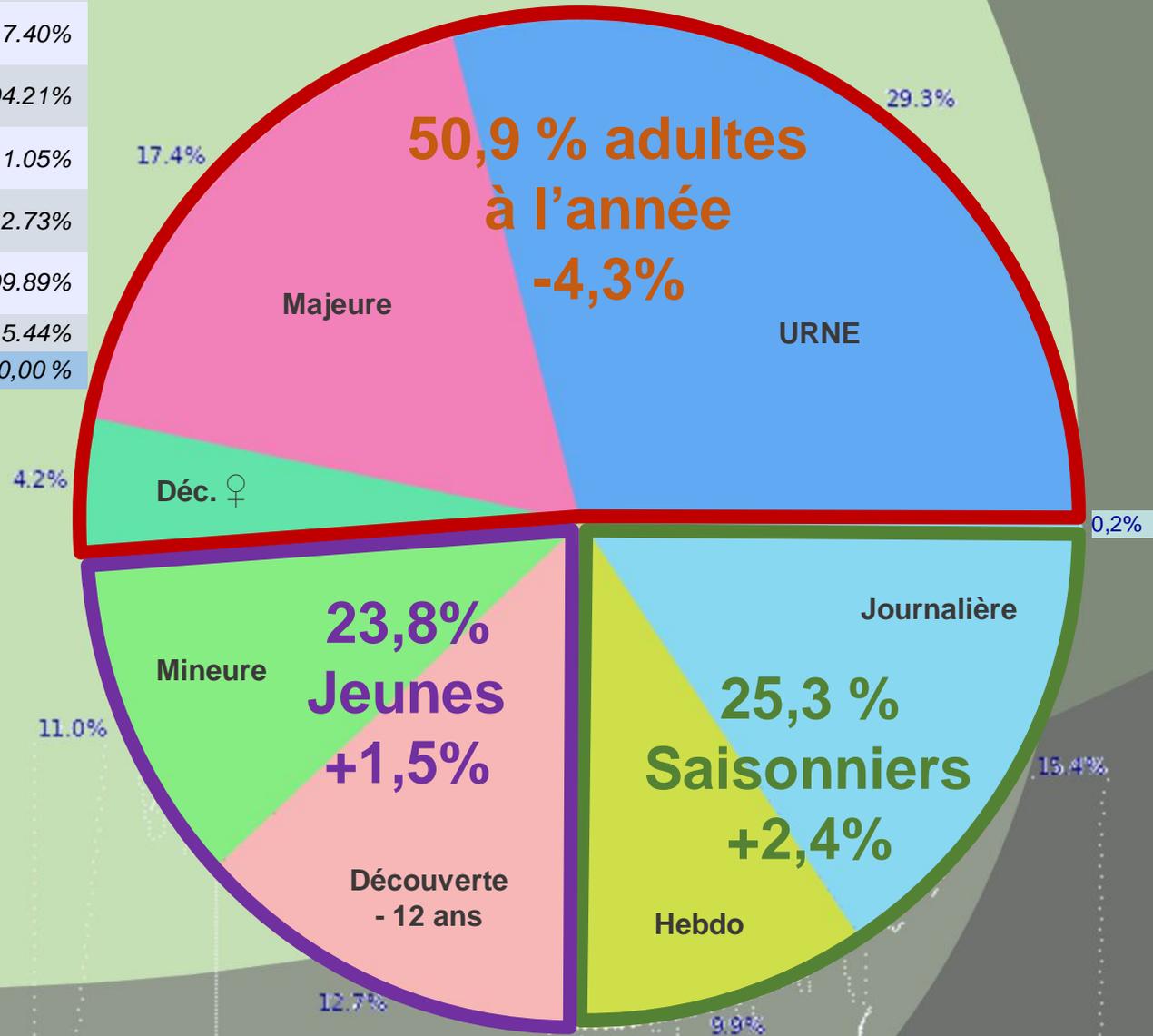


Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution au 08/11/2022 - 08/11/2023	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale URNE 2023	4 243	4 257	+14	+0.33%
<b>Carte Personne majeure</b>	2 730	2 529	 -201	-7.36%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>6 973</b>	<b>6 786</b>	<b>-187</b>	<b>-2.68%</b>
<b>Carte Découverte Femme</b>	628	612	-16	-2.55%
Carte Personne mineure	1 437	1 606	 +169	+11.76%
Carte Découverte -12 ans	1 646	1 851	 +205	+12.45%
Carte Hebdomadaire	1 315	1 438	+123	+9.35%
<b>Carte Journalière</b>	2 299	2 245	-54	-2.35%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>14 298</b>	<b>14 538</b>	<b>+240</b>	<b>+1.68%</b>
<b>Option Union Réciproitaire du Nord-Est</b>	38	26	-12	-31.58%
Autres options	3 548	3 691	+143	+4.03%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>17 884</b>	<b>18 255</b>	<b>+371</b>	<b>+2.07%</b>

# Ventes de cartes



Produit	Nb de produits	%
Carte interfédérale Personne majeure URNE 2023	4257	29.28%
Carte Personne majeure 2023	2529	17.40%
Carte promotionnelle Découverte Femme 2023	612	04.21%
Carte Personne mineure 2023	1606	11.05%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2023	1851	12.73%
Carte promotionnelle Hebdomadaire 2023	1437	09.89%
Carte Journalière 2023	2245	15.44%
<b>Total</b>	<b>14537</b>	<b>100,00 %</b>

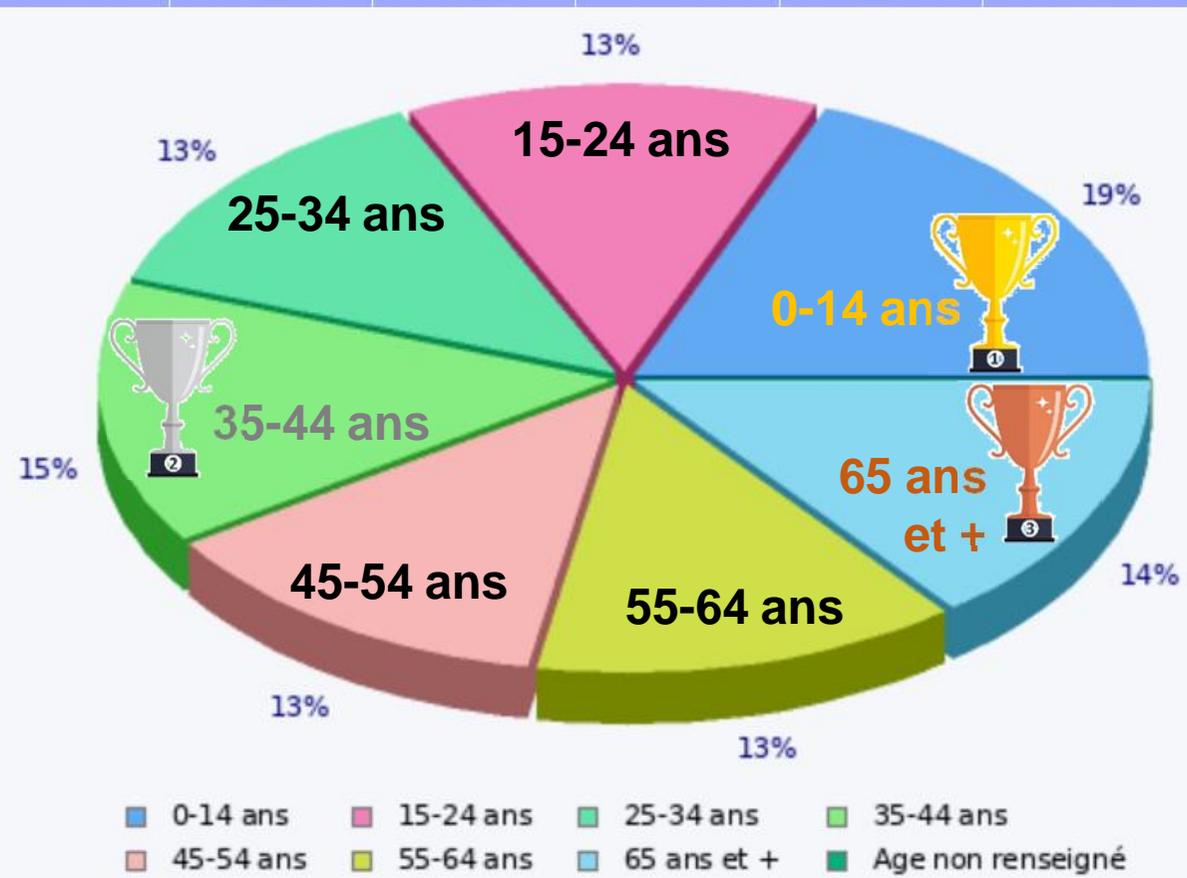


# Répartition par tranches d'âge et par produits

Type	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Total
Personne majeure ou Interfédérale								4257
Personne majeure ou Interfédérale								2529
Carte Découverte Femme								612
Carte Personne mineure								1606
Carte Découverte -12 ans								1851
Carte Hebdomadaire								1438
Carte Journalière								2247
								14540

# Répartition par tranches d'âge et par produits

Type	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Total
Personne majeure ou Interfédérale								4257
Personne majeure ou Interfédérale								2529
Carte Découverte Femme	0							612
Carte Personne mineure	861							1606
Carte Découverte -12 ans	1851							1851
Carte Hebdomadaire	6							1438
Carte Journalière	34							2247
	<b>2752</b> 18.93%	1881 12.94%	1848 12.71%	2145 14.75%	1868 12.85%	1949 13.40%	2097 14.42%	14540
	<b>0-14 ans</b>	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	





# www.cartedepeche.fr



## cartedepeche.fr

Le site officiel d'adhésion aux associations agréées de pêche en France



S'identifier



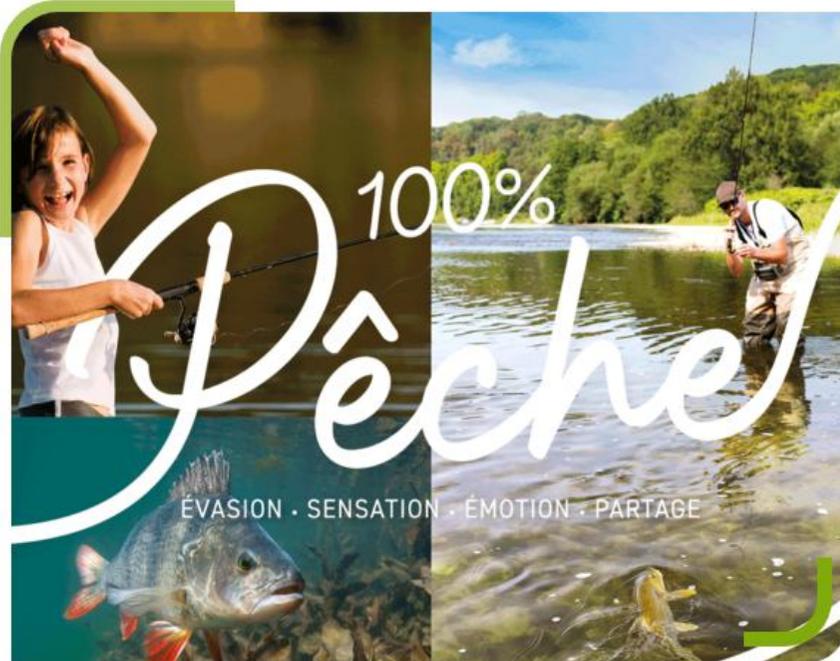
Mon panier

[Cartes de pêche](#)

[Renouveler ma carte](#)

[Infos pratiques](#) ▾

[Besoin d'aide](#) ▾



## Choisir une carte de pêche

[Personne majeure ou Interfédérale](#) ↗

OFFRE D'AUTOMNE

[Carte Découverte Femme](#) ↗

[Carte Personne mineure](#) ↗

[Carte Découverte -12 ans](#) ↗

[Carte Hebdomadaire](#) ↗

[Carte Journalière](#) ↗

[Renouveler ma carte](#)

[Ajouter une option](#)



[Trouver la carte de pêche idéale](#)





# admin.cartedepeche.fr

BO cartedepeche.fr

GESTION    COMMANDE    COMPTABILITÉ    **STATISTIQUES**    PARAMÉTRAGE

Tableau de bord >  
Comparaison entre 2 années  
Produits >  
Répartition par tranches d'âge >  
Adhérents >  
Effectifs globaux >  
Litiges >

## Gestion

**Adhérent** \_\_\_\_\_ **Dépositaire** \_\_\_\_\_

Adhérent

Xème pêcheur

Exports

Dépos

**Litige adhérent** \_\_\_\_\_ **Litige dépositaire** \_\_\_\_\_

Litige adhérent

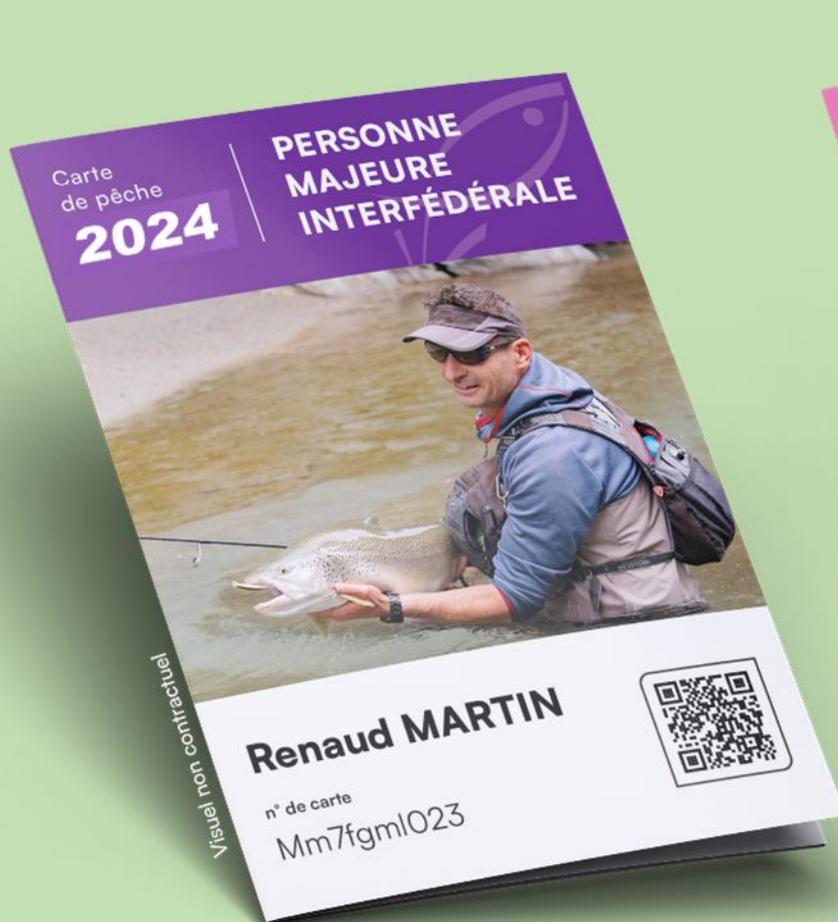
Litige dépositaire

**Contrôleur** \_\_\_\_\_

Contrôle par numéro de carte

Contrôle par numéro d'adhérent

# Carte de pêche 2024 Évolution des tarifs



# Carte de pêche 2024

## Tarifs



Type de Carte	Pour qui ?	CPMA		FD	AAPPMA	Prix Total	Quand, où et comment pêcher ?  Respecter les périodes d'ouverture et les règlements des AAPPMA
		RMA	FNPF				
CARTE MAJEURE	18 ans et + au 1 <sup>er</sup> janvier	8,80	31,40 <b>+3</b>	25,30 <b>+1</b>	24,50 <b>+1</b>	<b>90 €</b> <b>+5</b>	1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc.  Uniquement sur lots de l'AAPPMA (+DPF)  Avant de pêcher se renseigner impérativement sur le règlement intérieur de l'AAPPMA qui gère les lots  Toutes techniques de pêche autorisées
CARTE MAJEURE si déjà CPMA annuelle		/	/	25,30 <b>+1</b>	24,50 <b>+1</b>	<b>49,80 €</b> <b>+2</b>	
CARTE Interfédérale URNE		8,80	31,40 <b>+3</b>	25,30 <b>+1</b>	24,50 <b>+1</b>	<b>110 €</b> <b>+5</b>	

# Carte de pêche 2024

## Tarifs



Type de Carte	Pour qui ?	CPMA		FD	AAPPMA	Prix Total	Quand, où et comment pêcher ?  Respecter les périodes d'ouverture et les règlements des AAPPMA
		RMA	FNPF				
CARTE MINEURE	de 12 à -18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier	/	5,20 +2	9,20 +0,5	10,60 +0,5	<b>25 €</b> +3	1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc.  <del>Toutes AAPPMA 55</del> <b>Uniquement sur lots            de l'AAPPMA (+DPF)</b>
CARTE MINEURE Hors département si déjà CPMA annuelle		/	/	9,20 +0,5	10,60 +0,5	<b>19.8 €</b> +1	Si carte prise dans AAPPMA URNE -> réciprocité URNE gratuite  Avant de pêcher se renseigner impérativement sur le règlement intérieur de l'AAPPMA qui gère les lots  Toutes techniques de pêche autorisées

# Carte de pêche 2024

## Tarifs



Type de Carte	Pour qui ?	CPMA		FD	AAPPMA	Prix Total	Quand, où et comment pêcher ? Respecter les périodes d'ouverture et les règlements des AAPPMA
		RMA	FNPF				
CARTE DÉCOUVERTE	- de 12ans au 1 <sup>er</sup> janvier	/	1	1,20	4,80	<b>7 €</b>	1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. Toutes AAPPMA 55 Si carte prise dans AAPPMA URNE -> réciprocité URNE gratuite Avant de pêcher se renseigner impérativement sur le règlement intérieur de l'AAPPMA qui gère les lots Toutes techniques de pêche autorisées à 1 canne
CARTE DÉCOUVERTE FEMME	18 ans et + au 1 <sup>er</sup> janvier	8,80	9,40 <b>+3</b>	6,30 <b>+0,5</b>	15,50 <b>+0,5</b>	<b>40 €</b> <b>+4</b>	1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. Sur lots de l'AAPPMA Si carte prise dans AAPPMA URNE -> réciprocité URNE gratuite Toutes techniques de pêche autorisées à 1 canne

# Carte de pêche 2024

## Tarifs



Type de Carte	Pour qui ?	CPMA		FD	AAPPMA	Prix Total	Quand, où et comment pêcher ?  Respecter les périodes d'ouverture et les règlements des AAPPMA
		RMA	FNPF				
CARTE HEBDOMADAIRE	Vente obligatoire dans toutes les AAPPMA	3,80	10,20 <b>+0,5</b>	6,45 <b>+0,25</b>	14,55 <b>+0,25</b>	<b>35 €</b> <b>+1</b>	7 jours consécutifs (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) Sur les lots de l'AAPPMA  Si carte prise dans AAPPMA URNE -> réciprocité URNE gratuite
CARTE HEBDOMADAIRE si déjà CPMA annuelle		/	/	6,45 <b>+0,25</b>	14,55 <b>+0,25</b>	<b>21 €</b> <b>+0,5</b>	
CARTE JOURNÉE	Vente obligatoire dans toutes les AAPPMA	1	3,90 <b>+0,5</b>	7,55 <b>+0,25</b>	7,55 <b>+0,25</b>	<b>20 €</b> <b>+1</b>	1 jour Sur les lots de l'AAPPMA  Toutes techniques de pêche autorisées
CARTE JOURNÉE si déjà CPMA annuelle		/	/	7,55 <b>+0,25</b>	7,55 <b>+0,25</b>	<b>15,10 €</b> <b>+0,5</b>	

# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ **Cartes de pêche et tarifs 2024**
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ Informations et questions diverses

# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

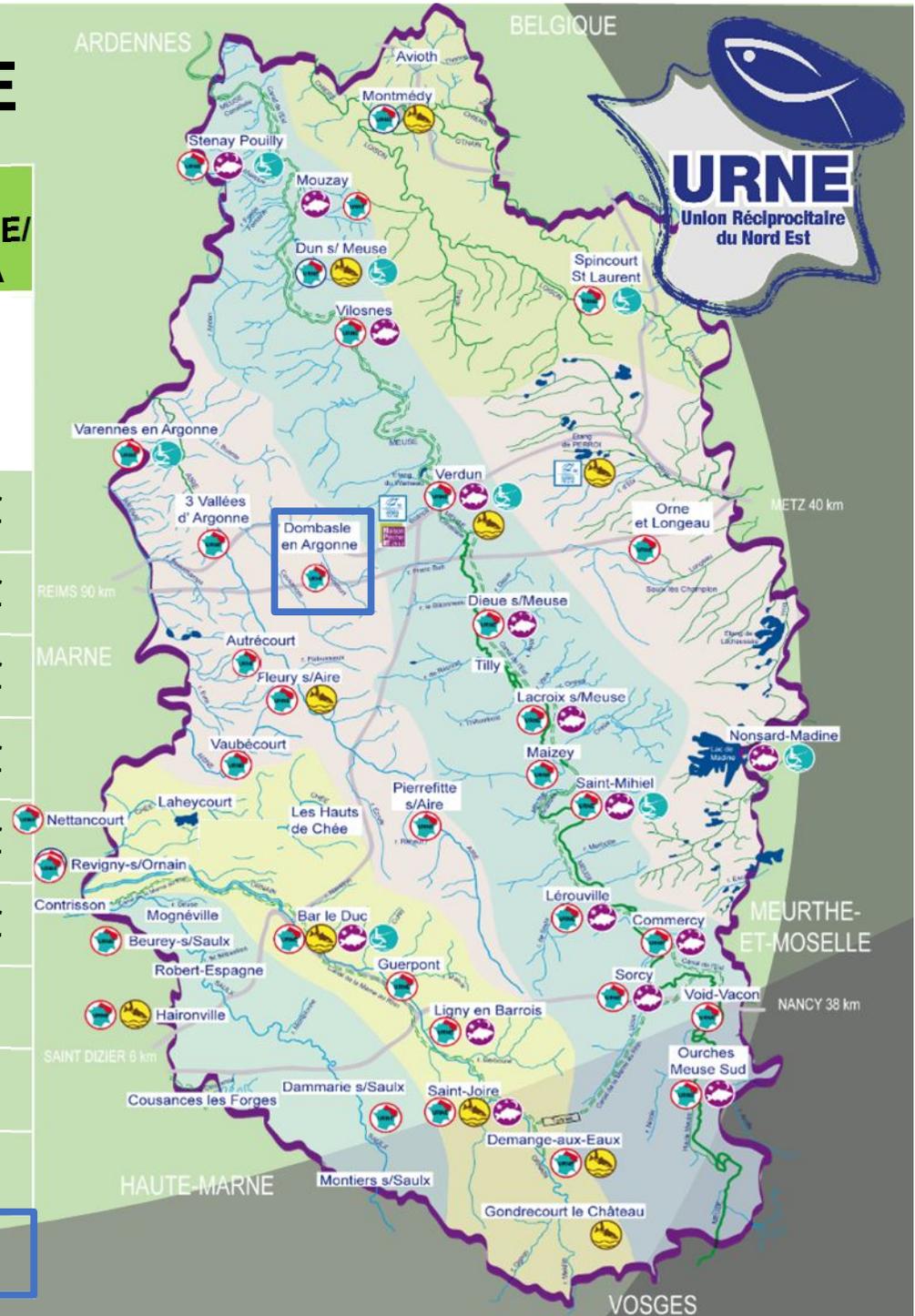
- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ **Réciprocité URNE**
- ✓ Informations et questions diverses

# Évolution URNE

Année	Nb AAPPMA URNE	Km berge URNE	Subv URNE	Moy Subv URNE/AAPPMA
-------	----------------	---------------	-----------	----------------------

## Évolution en 2024 : DOMBASLE EN ARGONNE

2015	24	1086	32 500 €	1 354 €
2016	25	1294	34 000 €	1 360 €
2017	28	1938	53 360 €	1 905 €
2018	30	1992	56 009 €	1 867 €
2019	31	2033	55 563 €	1 792 €
2020	32	2073	59 419 €	1 857 €
2021	32	2089	67 785 €	2118 €
2022	33	2091	70 460 €	2135 €
2023	33	2091	?	?
2024	34	2102	?	?



# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ **Réciprocité URNE**
- ✓ Informations et questions diverses

# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

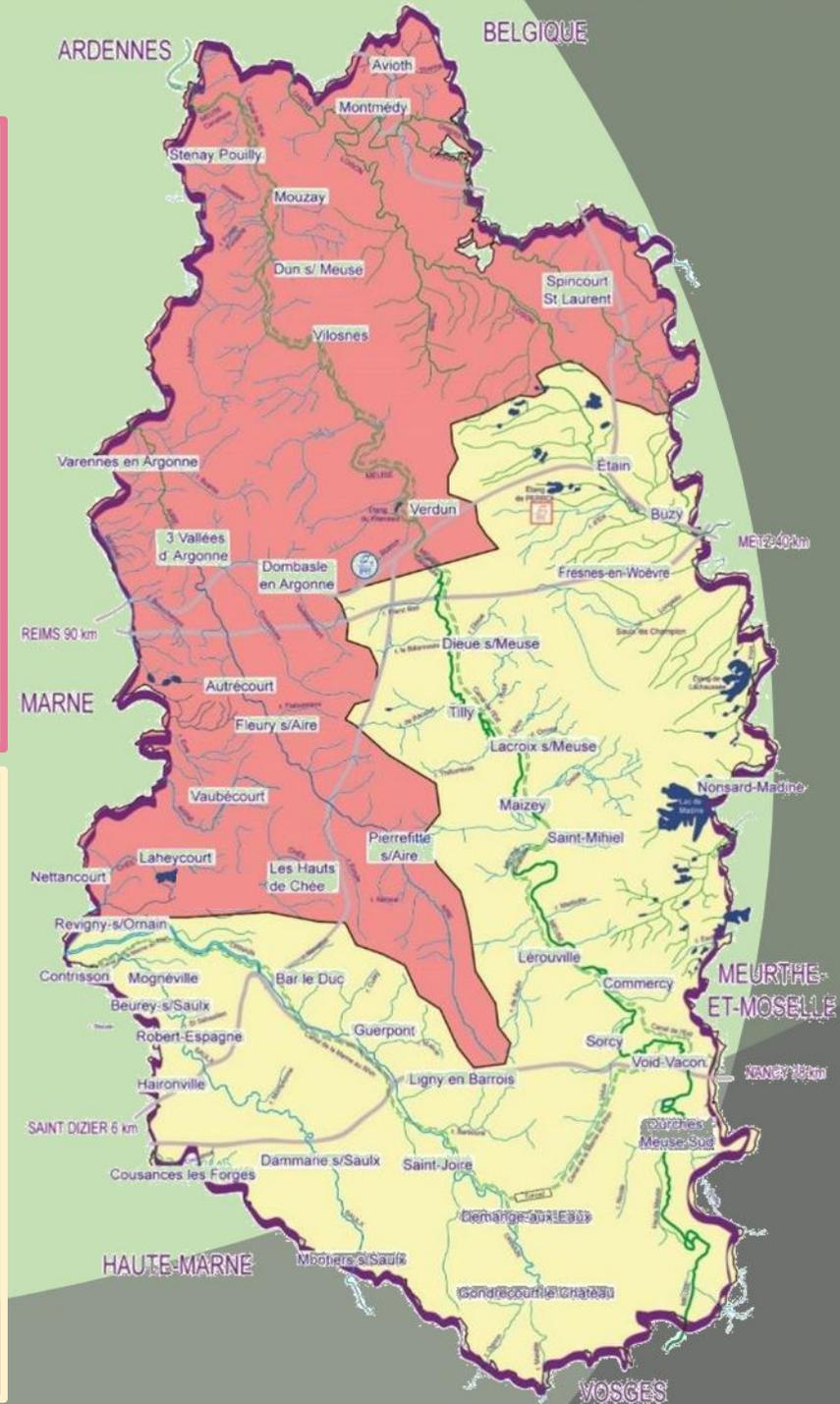
- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ **Informations et questions diverses**

# Pôle technique

**Simon BRAND**



**Fabrice HÉBERLÉ**





# Étiage, assec

## Pêches de sauvetage :

R. Montplonne: 06/07

Ornain Gondrecourt : 15/09

Ornain Gondrecourt : 11/10

## Canaux :

1 jour de pêche (chômage) fin 11 ou 12/2023 :

CMRO Bief 6 écluse 5 à Saint Joire





# Cormorans

**2022/23 : Fin des quotas sur les eaux libres  
et plans d'eau (non pisciculture)**

**AP du 19/10/2023 :  
181/200 attribués sur les 16 piscicultures**

## *Lancement du protocole d'études* de la prédation du cormoran

**Le ministère de la Transition écologique a, en septembre 2022, suspendu les tirs de « régulation » du cormoran notamment en raison de multiples décisions de justice ayant annulé ses textes réglementaires.**



Devant la prolifération du cormoran ces dernières années, des mesures énergiques s'imposent pour protéger le peuplement piscicole, et notamment certaines espèces patrimoniales au statut fragile. La FNPF a ainsi proposé au ministère une expérimentation visant à caractériser l'impact du grand cormoran, en produisant de la donnée robuste sur son impact envers le peuplement piscicole.

Élaboré conjointement par la FNPF, le ministère et l'OFB, ce protocole

implique quatre fédérations départementales de pêche : l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges.

À ce stade, chacune des préfectures concernées a publié les textes réglementaires indispensables au prélèvement de

cormorans et les tirs débutent à l'automne à l'occasion de l'ouverture de la chasse.

Parallèlement, la Fédération de l'Aude a réalisé, en août 2023, une pêche de connaissance pour mesurer concrètement l'impact du cormoran sur la population d'ombres communs sur la haute vallée de l'Aude. Les premiers résultats confirment une prédation importante avec une chute des densités et des biomasses. Cette analyse corrobore les résultats de multiples études locales et confirme les risques avérés sur cette espèce piscicole fragile.

Les conclusions des quatre études départementales seront scrutées par les décideurs politiques pour autoriser, le cas échéant, les tirs de régulation.

Le sujet est donc loin d'être clos et les débats continuent d'enflammer les instances de la pêche qui souhaitent vivement trouver une solution viable pour la pérennité des espèces piscicoles, déjà en grande difficulté !



**Aude, Haute Loire, Lot et Garonne et Vosges**



# Influenza Aviaire (IA)



  
**PRÉFET  
DE LA MEUSE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

Projet communiqué de presse

Bar-le-Duc, le 30 mai 2023

**Pas de restriction  
pour la pêche  
sur les zones concernées**

**Influenza aviaire :**

**Mise en place d'une zone de contrôle temporaire autour du lac de Madine**

Depuis quelques jours, une importante mortalité d'oiseaux sauvages, en particulier de sternes, est constatée sur le lac de Madine, situé entre les départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. Les analyses de laboratoire ont confirmé que ces animaux étaient atteints par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène.

**Ne pas s'approcher ni toucher les oiseaux morts ou présentant un comportement étrange.**

**Signaler mortalité et localisation précise à la DDETSPP55 au 03.29.77.42.00.**

# Dégât de la faune sauvage



NOUVELLE APPLICATION  
SIGNALEMENT DE DÉGÂTS  
DE LA FAUNE SAUVAGE



Vous observez  
des dégâts sur  
vos biens ?  
Signalez-les !

**Vous êtes agriculteur, citoyen, chasseur !**

Une nouvelle application mobile permet de signaler les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos biens ou à ceux des autres.

## POURQUOI ?



Signaler des soucis  
qui peuvent être récurrents  
et coûter cher



Estimer le coût  
des dégâts sur vos biens



Apporter aux décideurs  
des éléments nécessaires pour  
le traitement des dossiers

## Sont concernées :

Espèces soumises à plan de  
chasse

Espèces protégées (Castor,  
Cormoran...)

Espèces non soumises à plan  
de chasse mais qui occasionnent  
des dégâts importants



Accédez gratuitement à l'application



1 Télécharger l'application



2 Créer un compte



3 Prendre une photo



4 Localiser votre position



5 Renseigner les informations



6 Signaler !

# Rapport d'activité 2022



5 AAPPMA n'ont pas envoyé  
leur rapport d'activité 2022...



Et ça recommence...



# Ateliers Pêche Nature

## Fonctionnement et subventions

Aide au fonctionnement des Ateliers Pêche Nature agréés des AAPPMA : maxi 3€/jour/participant

(justifié par Pass pêche ou carte de pêche sinon forfait)



Dossier de validation APN  
et rapport activité à transmettre à la FD

**Loïc MARAIS**

Aide à la création d'Ateliers Pêche Nature agréés

Enveloppe départementale : 1000 €/an



Animations exclusivement adressées  
au **public mineur**

Animations effectuées en  
**partenariat avec l'AAPPMA locale**  
(communication + bénévoles)

Techniques abordées en fonction  
des saisons, périodes d'ouverture et  
des milieux disponibles  
(1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, canal, plans d'eau...)

## CONDITIONS D'INTERVENTION

Jeune  
Public

Demi-  
journée

Plusieurs  
thèmes  
possibles

Matériel  
fourni

**8€/pers**

Gratuit sur  
présentation  
d'une carte  
de pêche

**2**  
bénévoles  
AAPPMA

Effectif  
**12 pers**  
max



# Gardes Pêche Particuliers



## Formations au siège de la Fédération

Module n°1 (Juridique) : **Vendredi 17 novembre 2023**

Module n°3 (Pêche) : **Samedi 2 décembre 2023**

**RAPPEL : Commissionnement valable 5 ans**

Un Garde Pêche Particulier ne peut être :

- **Membre du Conseil d'Administration** de l'AAPPMA qui le commissionne.
- **Officier de Police Judiciaire** (Maire, gendarme, policier...)

**Formation complémentaire**  
**sur la rédaction d'un PV** : Début 2024

## Tenues :

Contrat avec le fournisseur dénoncé. Nouveau prestataire trouvé.  
Commandes seront passées après les formations



# Claude ROUSTAN en Meuse



Le Président de la Fédération Nationale  
de la Pêche en France en Meuse  
**le 14 et 15 novembre 2023**



## Journée d'échanges entre les représentants d'AAPPMA et le Président de la FNPF Maison de la Pêche et de l'Eau le 14/11/2023



Thèmes retenus selon les retours des présidents d'AAPPMA et les propositions fédérales

### Carte de pêche

#### **Prix des cartes de pêche**

*Question posée par l'AAPPMA Orne et Longeau, Ourches et Void  
Augmentation du prix des cartes de pêche ? Coût carte journalière ?*

#### **Distribution des cartes de pêche**

*Question posée par l'AAPPMA de Madine et Ourches  
Problématique des dépositaires hors département qui sont soumis à autorisation de la Fédération concernée et souvent refusés.*

#### **Évolution des produits envisagée par la FNPF**

*Quid de la carte de pêche de date à date et devenir de la carte automne ?*

#### **Redevance Milieux Aquatiques**

*Question posée par l'AAPPMA de Lérouville  
Pourquoi seuls les pêcheurs paient une taxe sur l'eau, pourquoi la FNPF ne fait pas pression pour que les autres usagers de l'eau (type club kayak, aviron...) paient également ? Les pêcheurs ne doivent pas être les vaches à lait des services de l'eau.*

#### **Réciprocité**

*Évolution ?*

## Police de la Pêche

### **Prérogatives des Gardes Pêche Particuliers**

#### Question posée par l'AAPPMA de Bar le Duc

*Quelle évolution attendre pour nos GPP, complètement démunis sur le terrain puisqu'ils n'ont aucun pouvoir pour obtenir l'identité d'un contrevenant qui s'oppose à la donner ?*

*Nous assistons à une explosion des infractions, due notamment au rôle néfaste que jouent les réseaux sociaux pour faire circuler les informations sur le manque de pouvoir et de moyens de nos gardes bénévoles.*

*Quelle parade pouvons-nous espérer ?*

Pêche de nuit des carnassiers, non-respect des réserves et parcours spécifiques. Actes de braconnage, gestion des gens du voyage. Quasi abandon par l'OFB de ses missions de police de la pêche (mais pas de la chasse...)

Que faire pour rendre notre police de la pêche plus efficace.

En Meuse, système Veille Nature, sensibilisation formation de la gendarmerie à la police de la pêche.

### **Réglementation**

Simplification et harmonisation des dates

#### Question posée par l'AAPPMA de Stenay

*Pourquoi ne pas mettre les dates de fermetures du brochet et du sandre le même jour fin mai/début juin (comme avant) ?*

*Pourquoi n'y-a-t-il pas un règlement national pour tout le monde ? Par exemple, le département des Ardennes a un règlement différent de la Meuse, ce qui pose problème avec certains pêcheurs.*

Durcir la réglementation pour protéger les espèces (fenêtres de captures, mais possibilité limitée du Préfet)

#### Question posée par l'AAPPMA de Void

*Comment réformer la réglementation trop libérale pour protéger les espèces piscicoles et l'activité pêche ?*

### **Continuité écologique et gestion de l'eau**

*Question posée par l'AAPPMA d'Ourches et des Hauts de Chée*

*Utilité de l'abaissement des seuils au profit de la continuité écologique ? Perte de site de pêche et manque d'eau à l'étiage.*

*Comment ralentir le débit de nos rivières pour maintenir un niveau minimum en été ?*

### **Usages de l'eau et prélèvements sur les milieux**

Quels recours pour les Fédérations face aux pollueurs/préleveurs ?

Exemple du bassin de l'Ornain aval avec +60% des volumes autorisés pour 5 irrigants entre 2022 et 2023.

Recours gracieux en cours contre les AP d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau.

Idee de recours aux bassines est régulièrement évoqué par la profession agricole pour pouvoir nourrir la nation...

### **Réchauffement climatique et gestion halieutique**

Etat des cours d'eau : envahissement par les végétaux aquatiques et les Espèces Exotiques Envahissantes (gobies, perche soleil...)

*Question AAPPMA Commercy et Orne et Longeau*

*Problèmes liés à la pratique de la pêche dans le domaine public fluvial (VNF) du fait de la prolifération des végétaux aquatiques d'une part et, d'autre part la construction des pistes cyclables. Ces deux points doivent être pris en compte de manière significative dans le calcul des baux de location.*

Actuellement, mise en place d'un suivi de la température des têtes de bassins par un réseau de 150 sondes thermiques.

Avenir des rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie ?

Faut-il soutenir ou proscrire le repeuplement piscicole en 1<sup>ère</sup> catégorie ?

Anticiper le changement et avoir une réflexion sur de nouvelles pratiques de pêche. Préparer le pêcheur à cette évolution.

Ne faudrait-il pas envisager une révision du classement des cours d'eau en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole qui semble obsolète : cf. gestion règlementaire de la pêche du brochet en 1<sup>ère</sup> ...

Ouvertures par espèces piscicoles plutôt que par catégorie piscicole ?

### **Régulation du Cormoran**

*Question posée par l'AAPPMA de Verdun, Stenay et Bar le Duc*

*Avancées du dossier et position de la FNPF ? Pourquoi plus d'autorisation de tirs sur nos rivières et étangs ? Pourquoi une autorisation aux pisciculteurs ? Une indemnisation du préjudice subi par nos structures associatives de la pêche est-elle envisagée ?*

*Nous réduisons nos alevinages qui ne servent plus qu'à nourrir ces oiseaux !*

### **Politique de l'eau**

Relations Fédération/Agence de l'Eau : Dépendance/asservissement ?

Nous donnons d'un côté (RMA) pour récupérer de l'autre avec en contrepartie une obligation d'action (financement des travaux de restauration) qui nous prive d'une certaine liberté d'agir. De plus, pour un euro récupéré nous devons mettre un euro de notre poche... Cet impôt pêcheur nous permet d'une certaine façon de nous faire reconnaître comme acteur de l'environnement et pas comme simple utilisateur de l'eau et consommateur de poissons. Mais cette reconnaissance à l'heure actuelle – dont on peut douter...- est-elle à la hauteur du coût pour nos structures.

## Le réseau associatif de la Pêche : fragilités et enjeux d'avenir

### **Communication : Promouvoir les actions des pêcheurs et se défendre contre les attaques**

*Question posée par l'AAPPMA de Lérouville et Bar le Duc*

*Quand la FNPF sera-t-elle dotée d'un véritable service juridique, mis à disposition des Fédérations et des AAPPMA afin de contrer les attaques des écolos, en contestant leurs recours voire de leur demander des indemnisations (ex : dégâts cormorans) ?*

*Petit rappel, la pêche est la 2<sup>ème</sup> Fédération sportive de France, elle génère plus de 2 milliards d'impact économique, les AAPPMA, bénévoles et pêcheurs que nous sommes, manquons de reconnaissance et de soutien au regard du travail accompli sur nos rivières et leurs environnements. Nos « homologues » chasseurs sont très présents dans les médias pour faire valoir leurs droits et leurs revendications. Pourquoi le monde de la pêche est-il si discret au niveau de la communication, non pas publicitaire, mais bien pour défendre nos intérêts et faire (re)connaître notre travail ?*

### **Poids réel des pêcheurs en France**

Pêcheur consommateur

### **Avenir des AAPPMA ?**

En Meuse, depuis 1999 nous sommes passés de 63 à 44 AAPPMA. C'est un bien pour la gestion de bassin mais une perte de lien local et de forces vives. Lors du dernier renouvellement, ce fût compliqué dans certains secteurs, quid du prochain mandat ?

### **Reconnaissance du bénévolat**

Trimestre retraite...

Devant le constat d'une fragilisation inéluctable : vers une **Fédération des Pêcheurs** ? De tous les pêcheurs à l'image de la chasse ? Lobby plus fort ? Est-ce souhaitable et tenable ?

# 3<sup>ème</sup> campagne Sauvons nos rivières



# Prochaine AG de la Fédération



Dimanche 17 mars 2024  
à la MPE



# Commission de Bassins 2023



## Ordre du jour

- ✓ Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)
- ✓ Cartes de pêche et tarifs 2024
- ✓ Réciprocité URNE
- ✓ Informations et **questions diverses**